



SNUipp-FSU 38, Bourse du travail
32, av. de l'Europe
38030 Grenoble cedex 2
tél : 04 76 40 14 07
fax : 04 76 40 36 42
email : snu38@snuipp.fr
site : <http://38.snuipp.fr>



Près de 58 % d'enseignants en grève au niveau national et près de 65% dans notre département le 12 février : il n'y a pas photo, M. le Ministre, ceux dont vous semblez ne pas vouloir tenir compte, ne calculent pas vos rythmes !

La manifestation de Grenoble a rassemblé quelques 900 personnes. Et partout, en France, les cortèges nourris ont réaffirmé la **nécessité d'une révision du temps scolaire, mais pas dans la précipitation obstinée dont vous faites preuve, ni sans concertation de tous les acteurs.**

Faut-il le redire, il ne s'agit pas seulement et prioritairement, de savoir où se situera l'« allègement » de 45 minutes. **C'est l'arbre qui cache la forêt !** Les enseignants, les parents, certains élus veulent avant tout comprendre en quoi toucher uniquement et uniformément à la semaine de classe (avec des inégalités prévisibles sur le territoire concernant le temps périscolaire), sans avancer simultanément et de manière significative sur des sujets tout aussi préoccupants (les effectifs, la place des RASED, la formation, les programmes et les dispositifs d'évaluation...), contribuera à la réussite et au mieux être de nos élèves, ainsi qu'à l'amélioration de nos conditions de travail.

Tant que nos dirigeants tenteront d'imposer d'en haut des réformes sans nous accorder la moindre confiance et sans s'appuyer sur l'expertise du terrain ; tant que l'ambition réelle ne sera pas de redonner des bases solides à l'École publique ; tant que le passage en force sera la seule réponse à la colère de la rue : **aucune refondation partagée ne sera possible.**

Ne vous trompez pas de cible, M. le Ministre, et corrigez votre tempo. Prenez le temps de faire, avec les enseignants et l'ensemble de la communauté éducative, ce que d'autres ont défait avant vous, et ne laissez pas des contraintes budgétaires et/ou des échéances politiques appauvrir des réflexions et des transformations essentielles pour notre École. Si vous persistez, sur votre chemin vous nous trouverez. Et **vous savez combien nous sommes capables de battre le pavé... en rythmes !**

Sommaire

CAPD du 15 janvier.....	p2
CTSD.....	p2
À vos agendas.....	p3
Hommage à Serge Gros.....	p4
Dossier rythmes scolaires.....	p5-12
CAPD du 5 février.....	p13
Déclaration liminaire.....	p14
Médecine de prévention	p15
Un rêve inaccessible !.....	p16

Catherine BLANC-LANAUTE

CAPD DU 15 JANVIER 2013

Mouvement interdépartemental

218 collègues ont saisi des vœux (205 en 2011). On note 1 annulation, 7 non confirmations, soit 210 participants au total.

Les barèmes ont été validés le 6 février. Les participants ont pu envoyer à l'administration des informations complémentaires dans ce délai.

Une majoration de 800 points (500 points l'année dernière) peut être accordée au titre du handicap du bénéficiaire, de son conjoint ou de ses enfants. 6 demandes ont été déposées auprès du médecin de prévention qui donne un avis. Une seule personne a obtenu cette bonification.

À la demande des syndicats, des questions diverses ont été inscrites à l'ordre du jour.

Emploi d'avenir professeur (EAP) :

· Qui sont-ils et combien ?

Les emplois d'avenir professeur concernent principalement des étudiants en L2 ou L3 boursiers, se destinant à l'enseignement.

La circulaire instituant les EAP n'étant toujours pas parue, les 53 EAP de l'I sère dans le premier degré sont recrutés (dont 5 dans le privé), mais pas encore en postes.

Les recrutements dans l'I sère sont plus nombreux que dans les autres départements de l'académie, et essentiellement dans le bassin grenoblois, du fait de la présence des Universités.

· Quels types de contrats ?

Les collèges seront leur employeur, avec une procédure allégée sans passage par le pôle emploi. Ils sont sous contrat de droit privé, recrutés de janvier à septembre, avec possibilité de renouvellement pendant deux ans. Ils sont affectés dans les écoles par les IEN.

Leur rémunération est de 402 euros, auxquels s'ajoutent 207 euros de bourse, pour 12 heures d'intervention.

· Missions des EAP

Ils sont encadrés par un tuteur, dont la rémunération sera fixée par la circulaire. La

Directrice académique souhaite que le tuteur volontaire soit préférentiellement le directeur. Le tuteur a un rôle de suivi et d'évaluation.

Leur rôle est d'aider au fonctionnement de l'école : organisation de l'activité éducative, appui aux enseignants en petits groupes, activité de soutien et d'aide aux élèves. Ils participent aux conseils.

Ils pourront prendre une classe en pratique accompagnée, de préférence la classe du tuteur. Leur organisation de service doit être compatible avec leurs études.

Répartition des emplois dans les circonscriptions

G1	G2	G3	G4	G5	SMH	Grési	Font	Voi2	Voi3
5	6	5	2	7	9	4	4	1	5

Contrats EVS

Le département a une dotation globale de 689 équivalents temps plein, utilisée totalement avec 463 emplois pour l'aide aux élèves handicapés et 104 contrats pour l'assistance administrative dans le premier degré. Les 75 contrats arrivant à échéance fin décembre ont été renouvelés. Ils concernent les écoles d'au moins 9 classes et certaines écoles à situation jugée particulière par l'administration. Des écoles ayant eu jusqu'en décembre une EVS peuvent donc en être privées désormais.

Droit individuel à la formation (DIF)

12 demandes de formation ont été déposées en 2012. 8 ont été accordées, mais 3 collègues ont finalement renoncé à leur demande de DIF, car ils n'étaient pas bénéficiaires de l'allocation. 3 ont été refusées car la formation se déroulait sur le temps scolaire, ou était déjà effectuée.

Vos délégués élus en CAPD



Le CTSD traitant de la carte scolaire dans le 1^{er} degré (fermetures et ouvertures de postes) se tiendra le jeudi 21 mars à 9h00 :

Remplissez votre enquête carte scolaire en ligne à l'adresse suivante

Lien : <http://38.snuipp.fr/spip.php?article1142>

À VOS AGENDAS

STAGE DE FORMATION SYNDICALE « DIRECTION ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE » : LE MERCREDI 20 MARS À LA BOURSE DU TRAVAIL DE GRENOBLE.

Ce stage est réservé aux syndiqués.

Si vous êtes intéressés, pensez bien à nous écrire pour nous informer de votre participation, par courrier ou par mail à snu38@snuipp.fr.

CONGRÈS DÉPARTEMENTAL DU SNUIPP-FSU : LE VENDREDI 10 MAI À LA BOURSE DU TRAVAIL DE GRENOBLE.

Comment participer au congrès ?

La participation au congrès est ouverte à tous les syndiqués. C'est un droit reconnu aux fonctionnaires qu'ils soient stagiaires ou titulaires. Pour s'inscrire, il suffit d'informer votre IEN **une semaine au plus tard avant le congrès**. Un modèle de courrier est disponible sur notre site, 38.snuipp.fr.

Si vous êtes intéressés, pensez bien à nous écrire pour nous informer de votre participation, par courrier ou par mail à snu38@snuipp.fr.

RÉUNIONS D'INFORMATIONS SYNDICALES (RIS) du SNUIPP-FSU 38

Elles auront lieu de 9h00 à 12h00, pour la seconde fois de l'année. Nous vous rappelons que participer à une réunion d'information syndicale est un droit, droit qui ne demande qu'à être remis en cause. À nous de le faire vivre en participant nombreuses et nombreux aux réunions prévues ! La démarche est simple : informer son IEN au moins une semaine avant la tenue de la RIS ou de l'animation pédagogique à laquelle vous ne participerez pas. Vous trouverez ci-dessous le modèle de courrier.

NOM, Prénom :

École :

Fonction :

à M... l'Inspecteur..... de l'Éducation Nationale,

Circonscription de

Objet : Réunion d'information syndicale.

Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur,

En application des dispositions du décret 82-447 du 28/05/82, relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp-FSU 38 qui aura lieu le mercredi 2013 à

En conséquence, je vous informe que je ne participerai pas à l'animation pédagogique prévue le à laquelle je m'étais préalablement inscrit(e).

Fait à....., le.....

(Signature)

Mercredi 20 mars:

- à Roussillon, au Château de Roussillon

Mercredi 27 mars:

- à Grenoble, à la Bourse du travail, tram A, arrêt Gd Place

SERGE GROS NOUS A QUITTÉS TROP VITE. LA FSU LUI A RENDU HOMMAGE LORS DE SES OBSÈQUES LE MARDI 12 FÉVRIER 2013

« Comme chacune et chacun d'entre vous le sait, notre camarade Serge Gros était avant tout instituteur. Quel joli nom, instituteur...

Il était l'un de ces instituteurs qui pouvait difficilement concevoir d'exercer son métier sans être syndiqué.

Il ne s'agissait pas pour lui de chercher une quelconque protection personnelle mais au contraire de se donner tous les moyens de défendre ses convictions en faveur de la défense de l'École publique, de l'éducation nationale et de l'émancipation des enfants et des jeunes.

Ses convictions, il les a construites et défendues notamment au sein des mouvements complémentaires de l'école publique, en particulier aux CEMEA dont il a été président de l'association Alpes-Vivaraïs.

Ceux et celles qui ont pu partager avec lui cette expérience en gardent des souvenirs chaleureux et souvent savoureux.

Car ce qu'on retient des échanges avec Serge, c'est bien la qualité de ses rapports aux autres, dans un mélange de convivialité, d'humour et d'humilité. Pédagogue convaincu, il refusait les abstractions et vocabulaires trop complexes et préférait les mots simples et les expériences actives.

Au plan syndical, nous retiendrons sa fidélité.

Fidélité au courant Unité & Action dans la FEN puis dans la FSU, sans se départir de sa liberté de parole chaque fois qu'il le jugeait nécessaire.

Fidélité à la FSU et au SNUipp dont il participa à la création et qu'il anima au plan local à Vizille et Échirrolles. Et qu'il accompagnait encore par son adhésion alors que la retraite et ses engagements politiques l'amenaient à exercer d'autres responsabilités, ô combien estimables et prenantes.

Par ton action, ton engagement, Serge, tu constituais, peut-être sans le savoir, un point de repère pour nous, tes camarades en pédagogie et syndicalisme.

Tu nous manqueras, tu nous manques déjà.

Nous associons à cet hommage nos partenaires syndicaux et associatifs réunis dans le cadre de la Jeunesse au Plein Air et présentons en leurs noms nos sincères condoléances à la famille et aux proches de Serge Gros, notre ami, notre camarade. »



SNUipp-FSU - Section de l'Isère - échos des cours - Bulletin édité par la section de l'Isère du SNUipp - Publication bimestrielle - Prix : 1 euro

Adresse : Bourse du Travail - 32 av. de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 2

Téléphone : 04 76 40 14 07 - Télécopie : 04 76 40 36 42 - Courrier électronique : snu38@snuipp.fr

Directrice de la publication : Gabrielle Beyler - Mise en page : Isabelle Amodio - Imprimé par nos soins - Commission paritaire : 0316 S 07760 - Dépôt légal mars 2013

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Isère.

Conformément à la loi du 8/01/78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Isère.

RYTHMES SCOLAIRES

Les pages qui suivent sont consacrées à la question des rythmes. Vous trouverez ci-dessous le texte lu devant l'Inspection académique le 12 février, puis des éléments de réflexion donnés par une chercheuse et un ancien inspecteur. Nous rappelons notre opposition au socle commun et à l'école du socle.

Le 22 janvier, près de 90 % des enseignants étaient en grève à Paris. Le 23 janvier, nous étions dans la rue pour dire à M. Peillon ce que nous pensions de son décret sur les rythmes scolaires et de sa loi de Refondation de l'école. Puisque que l'on ne nous demandait pas notre avis, nous allions le donner !

Le 31 janvier, nous manifestions pour nos conditions de travail et nos salaires avec les autres salariés de la Fonction publique.

Aujourd'hui, 12 février, nous sommes encore là avec une mobilisation sans précédent en I sère. Près de 70 % de grévistes, plus d'une centaine d'écoles fermées et environ 900 manifestants dans les rues de Grenoble !

Le SNUipp-FSU a rassemblé autour d'un slogan : Ni statu quo ni bricolage.

Nous ne sommes pas hostiles au changement comme certains le laissent entendre.

Si nous sommes là aussi nombreux, c'est parce que l'École publique mérite une transformation ambitieuse qui prend en compte l'avis des professionnels que nous sommes.

Refonder l'École, oui, si cela ne consiste pas seulement à vouloir colmater des brèches qui ont entamé le moral des enseignants et dénaturé leur métier.

Refonder l'École, oui, si l'on confie les fondations à celles et ceux qui sont les mieux placés pour penser et réaliser l'ouvrage.

Pierre Frackowiak, ancien IEN, a écrit : « Peut-être que pour refonder, il faudrait d'abord bousculer la pyramide, rappeler qu'elle a une base et que la base est capable de grandes choses si on lui fait confiance, si on la soutient et l'accompagne en valorisant le positif qui seul permet de construire du mieux. »

Cela ne se fera pas du jour au lendemain, mais pourquoi vouloir précipiter ce qui nécessite du temps ?

Le gouvernement avait l'opportunité, dès la rentrée, de prendre des mesures que la profession aurait unanimement saluées : la fin de l'aide personnalisée, l'abandon de Base élèves, des évaluations nationales, du LPC et du socle commun, la levée des sanctions contre nos collègues qui, un peu partout en France, se sont érigés contre l'autoritarisme et la logique de rentabilité dans l'Éducation nationale. Il aurait pu donner des signes forts concernant l'avenir des RASED, amener plus de souplesse concernant la mobilité ou encore prendre le pouls et consulter les enseignants du terrain pour réformer les rythmes scolaires.

Mais sa volonté affichée de dialogue social n'était qu'un écran de fumée. Avec seulement 5 voix « pour » sur 72 au CSE (Conseil supérieur de l'éducation) concernant le décret sur les rythmes, non Monsieur le ministre, nous ne sommes pas proches de l'équilibre. Nous n'avons pas le même tempo ! Nous avons condamné et nous condamnons toujours la semaine « Darcos » de 4 jours : elle a décimé les RASED, alourdit les journées de tous, élèves, enseignants et empêché notre travail.

Mais ce qui est proposé aujourd'hui ne répond pas à ce que nous envisageons et ce que nous sommes en droit d'attendre.

Au cœur du projet (c'est du moins ce que l'on nous laisse entendre) : l'élève et la prise en compte de ses rythmes,

en appui sur les travaux des chronobiologistes et des chercheurs. Mais où est l'intérêt de l'enfant quand la seule « ambition » est de réduire de ¾ d'heures la journée de classe ? Quel est l'intérêt de l'enfant quand l'offre péri-éducative qui peut lui être proposée n'est ni obligatoire ni forcément gratuite ni égale sur le territoire ? Si soi-disant la réussite de nos élèves est corrélée à un allègement du

temps d'enseignement, il faut aussi nécessairement que leur journée d'école soit réfléchie. Un temps décuplé passé en collectivité, avec des activités mal conçues ou mal encadrées risque d'être le lot commun de bien des élèves. Ce n'est pas sérieux ! Il est hors de question que cette réforme profite seulement à une minorité : ceux qui pourront « éviter » ce temps périscolaire, les élèves des communes où les moyens et/ou la volonté politique permettront la mise en place de véritables projets éducatifs épanouissants.

Claire Leconte, chercheuse en chronobiologie, le dit très justement : la réforme doit porter sur l'aménagement des temps de l'enfant pour respecter ses besoins et l'élève a notamment besoin d'enseignants « bien dans leur vie », ayant retrouvé du sens à leur métier et de meilleures conditions de travail. Nous en sommes loin ! Nous demandons le report du décret et sa réécriture après concertation et prise en compte de notre expertise.

Pourquoi tant de précipitation ?

Il faut entendre raison, M. le Ministre !



« LA PAUSE MÉRIDIANNE EST UNE PÉRIODE DES PLUS COMPLIQUÉES À ORGANISER CORRECTEMENT »

INTERVIEW DE CLAIRE LECONTE, CHERCHEUSE EN CHRONOBIOLOGIE
 Claire Leconte est professeure émérite de psychologie de l'éducation et chercheuse en chronobiologie



pas du midi et les animations qui suivent. Mais cela signifie bien qu'on y fait des « animations » et qu'on ne construit pas un projet éducatif.

3. c'est le plus économique pour la collectivité car tous les enfants ne restent pas à la cantine et donc ne seront pas forcément à prendre en charge ensuite. Ils laissent même entendre une augmentation de la part payée par les familles pour cette pause méridienne comprenant une « animation ».

C'est donc cela que « vaut » un enfant dans notre pays ?

Selon vous, au contraire, quelle réforme des rythmes scolaires faudrait-il envisager ?

C'est une réforme portant sur l'aménagement des temps de l'enfant qu'il faut envisager. Si cette réforme a avant tout l'objectif de respecter les besoins de l'enfant, j'ai toujours considéré qu'avoir en classe un enseignant « bien dans sa vie » va largement dans l'intérêt de l'enfant. Or imposer à celui-ci des temps contraints ne permet pas d'améliorer sa qualité de vie professionnelle. C'est au contraire en libérant des temps dans la semaine, comme en profitent les profs du secondaire, en responsabilisant les enseignants dans la gestion de ces temps, pour assurer leurs activités « invisibles », qu'on renforce leur motivation intrinsèque pour leur métier. Ils retrouvent du sens à leur métier et leur qualité de vie s'améliore. Organiser 24h sur 5 jours, avec 5 matinées de 4h (3 séquences pédagogiques grâce à 2 pauses de 15 minutes) dans lesquelles toutes les disciplines peuvent s'inscrire, 2 après-

SNUipp-FSU Paris : Quelles sont les principales critiques que vous formulez sur le projet de décret réorganisant les rythmes scolaires ?

Ce décret est une réécriture de celui de 2008 dont l'économie principale était la suppression du samedi. Dans le cadre de la refondation de l'école on attendait un décret donnant aux enfants et aux enseignants les moyens en terme d'organisation temporelle d'apprendre mieux, avec « apprendre » dans les deux acceptions du terme. Or le cadre temporel imposé rigidifie totalement l'emboîtement des heures, scolaires, non scolaires. Il émiette les temps des enfants, et celui des enseignants, au lieu de leur donner la cohérence indispensable au développement harmonieux des enfants. Il ne permet aucunement de construire un projet éducatif permettant des transferts d'apprentissage. Il met hors-la-loi les projets construits ainsi voici plus de 16 ans et qui font encore leurs preuves aujourd'hui pour le bien-être des enfants mais aussi la meilleure qualité de vie professionnelle des enseignants. Il faut donc réécrire ce décret et non juste l'amender.

Pour passer à 4,5 jours dans ce cadre, de nombreuses communes envisagent d'allonger la pause méridienne de 3/4 d'heure en justifiant cet allongement par des plages horaires plus propices aux apprentissages en fin d'après-midi. Quel est votre avis ?

Les auteurs auxquels on se réfère pour prétendre qu'il y a reprise de l'attention après 15h ont eux-mêmes détaillé les très nombreux facteurs qui font que cette reprise n'est pas avérée (1). Testu a montré que la courbe de ces fluctuations attentionnelles varie en fonction de l'âge de l'enfant. Cette reprise d'attention ne se retrouve pas pour des activités intellectuelles, dépendant par ailleurs

des compétences de l'enfant, du niveau de difficultés de la tâche, de la motivation, du milieu de vie de l'enfant (2).

La pause méridienne est une période des plus compliquées à organiser correctement par les collectivités. Il faut offrir aux enfants un vrai temps de repos, de pause, un repas sans stress... Il s'agit bien d'une PAUSE méridienne. Les activités offertes à ce moment là ont plus tendance à énerver les enfants qu'à leur proposer la relaxation nécessaire. Cette période nécessite des encadrants particulièrement bien formés et soucieux du respect du rythme de l'enfant. Un allongement trop important ne rend donc pas service aux enfants, sauf si on leur propose suffisamment de lieux, pas uniquement le préau ou la cour de récréation, pour profiter de ce moment pour bouquiner, ne rien faire, faire des jeux collectifs calmes, regarder un documentaire, etc. Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune reprise attentionnelle n'est possible ensuite, au contraire ! Une longue pause méridienne de plus de 2 heures n'existe nulle part ailleurs ! Pour les enseignants, ce sont là des temps contraints qui émettent leur emploi du temps journalier. Or c'est aussi pour eux la PAUSE méridienne ! Enfin comment accepter que les trois arguments avancés par les élus soient :

1. c'est facile à mettre en oeuvre donc ils pourraient l'appliquer partout dès 2013 !

2. c'est plus facile à gérer pour les collectivités, car elles emploient les mêmes personnels pour le re-

1) Montagner, H. et Testu, F. 1995 *Rythmicités biologiques, comportementales et intellectuelles de l'élève au cours de la journée*, *Pathologie Biologie*, 44, 519-533.

2) à nouveau démontré récemment par Ponce et Alcorta, 2012

RYTHMES SCOLAIRES

midi de 2h de cours peu coûteux cognitivement et 2 après-midi de parcours éducatifs pris en charge par la collectivité permet :

- une constante disponibilité cognitive des élèves, de tous âges,
- un plaisir décuplé pour l'école,
- des rencontres entre PE mais aussi avec les intervenants facilités, des temps de travail personnel plus efficaces pour les PE,
- une facilitation des transferts d'apprentissage car dans un parcours éducatif, on découvre que ce qu'on

apprend en classe est utile en dehors de l'école et vice-versa. Voir le site de Lomme. On peut parler alors de Projet Éducatif car on valorise les activités éducatives non scolaires. On rend tous les temps cohérents.

À quelles conditions pourrait-elle se mettre en oeuvre et surmonter les défis de recrutement et de financement d'intervenants qualifiés, des inégalités territoriales... ?

C'est en valorisant ces temps éducatifs qu'on peut recruter des intervenants qualifiés, pas sur une animation de 3/4 d'heure. Les collectivités, quelles qu'elles soient, doivent recenser toutes les ressources dont elles disposent et d'expérience je sais qu'elles ne les connaissent pas toutes. Elles doivent travailler avec toutes les associations susceptibles de s'intéresser au projet. Cela donnera envie aux enfants de poursuivre à l'extérieur une activité découverte dans le projet.

Source : SNUipp-FSU 75



Refonder... Oui... mais où sont les fondations ?

Pierre Frackowiak - ancien inspecteur de l'éducation nationale

Dans une interview donnée au JDD, Claude Lelièvre présente, comme des leviers déterminants de la refondation, **cinq décisions : le rétablissement de la formation initiale, le dispositif plus de maîtres que de classes, l'introduction d'un enseignement moral et civique, la rénovation du collège unique, la création de deux conseils, l'un pour les programmes, l'autre pour l'évaluation.**

Si je me réjouis du fait que l'éminent historien, que je connais et que j'apprécie, ne succombe pas à la tendance générale de focaliser sur le temps scolaire en occultant les questions de fond de la refondation, si je souscris aux cinq points qu'il souligne, j'ai le regret de constater que, comme

beaucoup d'experts, et peut-être comme le ministre lui-même, sa réflexion reste figée au sommet de la pyramide, dans l'entre soi des décideurs et des universitaires, négligeant les réalités du terrain, les obstacles aux réformes et une grande partie de ce qui peut rester d'humain dans un système que l'on s'est évertué, en particulier depuis 2007, à techniciser, à administratiser, à déshumaniser.

En imposant, à la rentrée de septembre, la continuité des politiques régressives précédentes, même les plus contestées, le ministère s'est privé d'un seul coup de l'opportunité de réconcilier les enseignants avec leur institution. Cette décision,

lourde de conséquences, a, par contre, soulagé une grande partie de l'encadrement qui, bien au-delà de l'invocation à la loyauté, s'était souvent comporté en propagandiste des politiques ultra libérales, allant jusqu'à menacer et sanctionner durement tous ceux qui, au nom de la liberté pédagogique, avaient choisi de rechercher d'autres voies pour atteindre les objectifs fixés. Ils s'attendaient à devoir dire le contraire de ce qu'ils avaient asséné durant 5 ans. La continuité cautionnée a même permis un renforcement des exigences. Les indigents programmes scolaires de 2008, l'aide personnalisée, l'évaluationnisme, les programmes d'animation pédagogique mauvais substitut de la formation continue supprimée, le renforcement

RYTHMES SCOLAIRES

systématique des contrôles et de l'infantilisation des acteurs, ont fait leur œuvre. Le scepticisme, puis la conviction que rien ne changera, que « droite et gauche, c'est pareil », ont accru la défiance et ont sans aucun doute exacerbé les tendances au conservatisme et au corporatisme. Quand on ne se sent pas mobilisé, quand on n'est pas enthousiasmé, la tendance naturelle, humaine, normale est de se protéger et de protester contre les injustices dont on estime être victime.

Souffrance et résignation

On a ainsi largement ignoré la souffrance accumulée des enseignants. La manière de fustiger leur opposition au passage à 5 jours, considérant que, dans l'intérêt des enfants, ce n'était pas dramatique de travailler 5 jours plutôt que 4, dans la mesure où le temps total était le même, le procès qui leur a été intenté au vu de leur action syndicale, ont considérablement accru leur rancœur mal comprise. Non, ce n'est pas pareil de travailler 4 fois 6 heures que 4 fois 5h15 + une fois 3 h. Tous ceux qui ont un peu travaillé en école maternelle ou élémentaire savent que 45 minutes de moins sur la journée, cela ne « se sent pas vraiment », mais qu'une journée de plus à aller à l'école pèse lourd à un moment où l'exercice du métier est de plus en plus pénible et au terme d'une période d'autoritarisme, d'infantilisation, de pilotage pesant par les résultats, où les contrôles incessants et la paperasse envahissante ont fait des dégâts considérables sur leur moral. L'annonce de l'augmentation prévue du nombre de postes d'inspecteurs, même en prévoyant d'alléger leurs tâches administratives, a plutôt fait rire dans les cours d'école. Les enseignants ont besoin d'accompagnants bienveillants, d'ex-pairs-experts pour les aider à problématiser et à chercher, et non de contremaîtres ou de juges, de feuilles de route et d'incantations.

Notons dans le même temps, sans reprendre le débat sans fin sur le temps de l'élève, que la mesure passe bien médiatiquement, mais que si l'on veut éviter la politique de l'apparence et des cases cochées sans s'intéresser aux contenus, il vaut mieux rappeler à ceux qui l'ont manifestement oublié que pour organiser une activité sportive, artistique, scientifique, littéraire ou autre, il faut un temps pour la mise en place et les consignes et pour le rangement avant de sortir. On ne peut pas faire grand-chose en 30 minutes voire moins, sauf de la

garderie, de l'aide aux devoirs, ou des activités qui ne nécessitent ni préparation matérielle, comme le chant, si sortie de l'enceinte scolaire. On sait très bien que le danger existe. Le pouvoir précédent se satisfaisait de l'affichage des apparences sans se soucier de la réalité, on espérait que l'alternance permettrait d'envisager une autre ambition.



manifestation du 12 février 2013

Je ne suis pas sûr que l'on ait bien mesuré la gravité et l'ampleur de la situation. Les enseignants du premier degré ne manifestent pas facilement, ne se rebellent pas fréquemment, même quand des comportements hiérarchiques à leur endroit sont parfaitement scandaleux. Je ne prendrai qu'un exemple, extrêmement fréquent : dans aucun métier, on n'accepterait d'être prévenu d'une prochaine inspection, toujours stressante, ce qui pose déjà un problème en soi, sous la forme : « vous recevrez ma visite entre le 1er et le 15 du mois prochain avec 14 ou 15 pages de notice à remplir ». Je ne suis pas sûr que les responsables syndicaux qui n'exercent plus mesurent eux-mêmes la gravité de la situation car leurs adhérents, peu nombreux malheureusement, ne se plaignent pas **de ces abus auxquels ils se sont habitués.**

La résignation a gagné un grand nombre d'entre eux. Les passionnés, les innovants courageux (capables d'affronter leur hiérarchie soupçonneuse), les militants des mouvements pédagogiques ne sont pas légion. De plus, l'arrivée dans le corps d'enseignants non formés qui n'ont jamais entendu parler de Freinet, de la rénovation pédagogique des années 1970, de la loi de 1989, etc, a modifié le climat des écoles. Beaucoup d'entre eux soutiennent les politiques réactionnaires qui correspondent à ce qu'ils connaissent et ont, le plus souvent, vécu et ne comprennent pas que leurs collègues progressistes puissent rechercher des méthodes beaucoup plus compliquées à mettre en œuvre que la possibilité,

plus confortable, « de faire une page de manuel par jour » avec une tonne d'exercices d'application... C'est ce que les nouveaux vieux programmes de 2008 les poussaient à faire. Il est vrai que c'est beaucoup plus simple que l'observation réfléchie de la langue, que la pédagogie de résolution de problèmes, que la construction des savoirs et des compétences par une démarche active des élèves eux-mêmes.

Comment mobiliser ces enseignants pour qui rien n'a changé depuis la rentrée, auxquels personne n'a parlé de la refondation depuis juin 2012, comme s'il ne s'était rien passé dans notre pays ? Comment peuvent-ils comprendre que tout ce que la gauche avait critiqué perdure en attendant le résultat de commissions dont certaines seront présidées par des penseurs des politiques précédentes ou par des administrateurs fort éloignés de la pédagogie ? Comment peuvent-ils comprendre que des recteurs et des DASEN nommés par la gauche, et donc des inspecteurs, puissent maintenir les mêmes exigences parfois, avec un zèle accru, que sous le régime ultra libéral autoritaire précédent ? Comment peuvent-ils se mobiliser alors que s'il y a bien eu concertation au niveau national, avec les responsables syndicaux nationaux, à aucun moment, et encore aujourd'hui, personne n'a jamais pensé qu'il fallait des concertations à la base entre les enseignants, les parents, les élus, qu'il était possible de faire appel à l'intelligence collective avant de faire dégringoler des textes du haut de la pyramide, que les équipes étaient parfaitement capables dans un climat de confiance d'élaborer des projets, de faire des propositions avant que la machine administrative et ses usines à cases ne se mette en marche forcée. Recteurs et DASEN viennent de se réveiller. Pour garder la maîtrise du système, ils proposent leurs services aux élus, ignorant complètement les mouvements d'éducation populaire et le secteur associatif en général, leur proposant même de les aider à mettre en place des projets globaux pour lesquels ils ne sont pas compétents, emprisonnés qu'ils sont dans le scolaro centrisme traditionnel.

Au pied du mur... Au bord du gouffre... Nous sommes au pied d'un mur avec la persistance d'une continuité entretenue et cautionnée que personne ne peut comprendre. Il est vrai que les plus hauts responsables des réformes sarkozistes, du pilotage par les résultats, du formatage des cadres sont restés longtemps aux manettes après

l'alternance et sont toujours dans les parages, voire récompensés avec des postes prestigieux.

Et nous sommes au bord d'un gouffre avec le syndrome de la loi Jospin qui a été absorbé par la ouate institutionnelle et abandonnée sans une larme y compris par ses auteurs et leurs amis faute d'avoir été préparée, portée, régulée. Avez-vous remarqué que personne ne parle de la loi Jospin alors qu'elle avait été une tentative de refondation et que le concept de l'élève au centre dont tant de conservateurs se sont moqués devra évidemment être repris si l'on veut vraiment refonder un jour ?

On a parfois l'impression que tout est fait pour que ça rate. La frénésie de textes ne peut rien y changer, au contraire. Tâchant de rattraper le retard pris dans la communication au peuple et aux enseignants, on sort un projet de décret par jour alors que les fondations n'ont pas été reconstruites sur un modèle nouveau. On répare, on rapièce sans avoir changé le fond : finalités, objectifs généraux, programmes, méthodes, gouvernance, hiérarchie. On fait des annonces sans avoir rien fait pour rétablir le minimum de confiance nécessaire à la mobilisation des acteurs et sans avoir pensé que la refondation n'était pas possible sans avoir mis au point une pédagogie de la réforme et un programme de transformation du système incluant les questions fondamentales de gouvernance.

Il aurait pourtant été facile d'annoncer la suspension des programmes de 2008 qui ont été imposés brutalement, sans la moindre concertation, avec un autoritarisme débridé, et de donner une grande liberté aux enseignants pour reprendre ceux de 2002, pour expérimenter de nouvelles approches du savoir et en rendre compte, pour expérimenter. Il aurait été facile de suspendre les évaluations stupides et de faire confiance aux enseignants. Il aurait été facile de donner les heures inutilement consacrées à l'aide personnalisée unanimement condamnée et les heures d'animation pédagogique aux contenus généralement imposés pour que les cases soient remplies ou pour contribuer à la propagande, permettre aux équipes pédagogiques d'aller dans chaque établissement à la rencontre des parents, des animateurs, des élus, des centres sociaux ... sur le terrain, Il aurait été facile de suspendre pour trois mois le système d'inspection et de contrôle infantilisant et désuet pour demander aux inspecteurs d'accompagner positivement la réflexion collective.

Comme toujours, on a pris les problèmes à l'envers, persuadé que rien ne peut venir hors des relations verticales descendantes et que les relations réciproques ou horizontales sont du temps perdu. Des leviers sans points d'appui solides.

Si l'on prend un par un les leviers présentés par Claude Lelièvre, avec lesquels on ne peut être que d'accord, on se rend vite compte qu'ils sont bien fragiles et que l'on ne sait pas où les poser pour qu'ils puissent exercer leur action. On sait pourtant qu'un levier ne peut être utile que si l'on trouve un point d'appui. Posé sur le sable ou une belle couche de boue, il est inutile... sauf à son propriétaire qui peut se targuer d'en avoir un.

Le rétablissement de la formation initiale.

Observons d'abord que rétablir n'est pas refonder... Et il ne fait aucun doute qu'il s'agit de rétablir, de restaurer, l'ancien comme s'il était la solution. Or, ce n'est pas la solution, sauf si rien ne change dans le système. Refonder, c'est concevoir l'école avec une vision prospective. Que sera le métier d'enseignant demain, dans 20 ans ? Les maquettes de la formation ont-elles un sens par rapport aux évolutions déjà constatées (l'ennui des élèves, la part de savoirs et de compétences acquise à l'extérieur de l'école, etc) et aux évolutions prévisibles et/ou souhaitées ? La question du sens du métier, celle des finalités, celle de la pérennité du choix des disciplines scolaires, celle des rapports avec les autres catégories d'intervenants dans un projet de territoire, etc sont-elles sérieusement traitées ? Y a-t-il débat sur les évolutions souhaitées et sur les ruptures inévitables ? A-t-on prévu des avancées significatives sur le problème de la liaison théorie/pratique que nous n'avons jamais résolu en France ? Je crains que la vision prospective

nécessaire n'ait été occultée par les tensions entre universités, ex-IUFM, éducation nationale, par des questions de gestion, de positionnement, d'intérêts corporatifs.

Plus de maîtres que de classe. Excellente mesure. A la condition que le changement des pratiques soit bien préparé et accompagné (non pas contrôlé). Si l'on reste enfermé dans le pilotage par les résultats : évaluation de la carence, détection du négatif, jamais du positif, remédiation, exercices, évaluation, si l'on fait « de la même chose » pour un petit groupe d'enfants que pour un grand groupe, si l'on fait « de la même chose » avec un élève que ce qu'il a mis en échec, même avec une débauche d'explications magistrales supplémentaires, on n'avancera pas. Si l'articulation avec les RASED, outil indispensable, est conçue par des gestionnaires et non par des pédagogues, on sera aussi, à nouveau, dans le règne de l'apparence et de l'illusion.

L'introduction d'un enseignement moral et civique. Oui, et alors ? Si l'on n'a pas d'abord redéfini les finalités, changé les programmes, réfléchi aux comportements de chacun, transformé et ouvert les établissements, on ajoutera un cours à d'autres cours, une nouvelle discipline sans avoir touché au reste... On me dit que les circulaires vont suivre. Le contraire serait dramatique. Comme on aura les conclusions des commissions et conseils dans deux ou trois ans, en attendant, on continuera comme avant avec une discipline de plus... et sans changement dans les comportements. Comme les hauts conseils sont composés de hauts fonctionnaires, de personnalités, de savants, ayant pour la plupart conservé l'image de l'école qui leur a réussi, qu'ils ont rarement mis un pied dans une classe et pris un groupe d'élèves, on peut être à peu près sûr qu'il s'agira à nouveau d'instructions qui dégringoleront du haut de la pyramide.

La rénovation du collège unique. Observons à nouveau que rénover n'est pas refonder. Reconnaissons toutefois que l'annonce a le bénéfice de l'honnêteté. Il est vrai que le fait de créer un nouveau cycle incluant CM et 6ème n'est qu'une retouche, une formalisation renforcée de ce qui se fait depuis toujours, des réunions CM2/6ème qui ont toujours échoué, depuis 40 ans, l'aval ayant toujours tendance à faire le procès de l'amont. Le réel travail en commun de la maternelle à la 3ème n'existe pas et il est quasi impossible si l'on ne touche pas aux structures. C'est l'école fondamentale, l'école d'un



RYTHMES SCOLAIRES

socle commun, qu'il aurait fallu créer. Il est évident que l'on n'en a pas eu le courage, que l'on n'a pas osé affronter certains lobbies et que l'on a ajouté simplement, comme on a toujours su faire, un dispositif auquel personne ne croit. Les enseignants en rient. Ils savent que cela ne changera rien sauf en nombre de réunions supplémentaires inutiles et en kg de papperasse (rapports, comptes-rendus, enquêtes).

La création de deux hauts conseils. Evidemment nécessaire. Surtout si ces hauts conseils pourraient intégrer ou associer des gens du terrain qui savent de quoi ils parlent, qui vivent leur métier au quotidien. On sait comment sont composés les hautes instances institutionnelles. Il y a les savants et il y a les gueux... Seulement, on ne peut rien faire sans eux.

Comment se sortir de ce cercle infernal qui fait que personne n'est satisfait et que la refondation est en péril ?

Malheureusement, il y a eu tant d'erreurs commises, tant de lieux qui ont vu la continuité des politiques précédentes se renforcer, tant d'occasions ratées de redonner de la confiance et un peu d'enthousiasme, que l'espoir de voir une véritable refondation disparaît. Alors, on commence à chercher des boucs émissaires pour dissimuler les carences des politiques. Les enseignants ne penseraient plus aux enfants et seraient scandaleusement corporatistes. Au regard du travail fourni et de la conscience professionnelle qui demeurent malgré la dégradation des conditions de travail, les attaques sont profondément injustes. La responsabilité de l'échec ou d'une réforme de plus sans refondation est à rechercher au sommet de la pyramide. Il faudrait lui dire, mais elle est si haute !



Peut-être que pour refonder, il faudrait d'abord bousculer la pyramide, rappeler qu'elle a une base et que la base est capable de grandes choses si on lui fait confiance, si on la soutient et l'accompagne en valorisant le positif qui seul permet de construire du mieux.

Peut-être même qu'il faudrait revoir le fonctionnement de l'État et l'état de la démocratie en France ? Le pouvoir donné aux experts, coupés de la base, liés au mépris pour les gens qui ne savent pas, l'incapacité à mobiliser l'intelligence collective sur un territoire donné, l'impossibilité de supprimer les cloisons, le refus d'entendre ce que disait Michel Rocard en 1988 : « Les pouvoirs publics ne peuvent donner spontanément que ce qu'ils ont naturellement : l'autorité et la coercition. Or, on ne peut rien bâtir avec ces seules armes. »... tout cela peut aboutir à la pensée unique et à la négation de la démocratie. En matière d'éducation, le danger est encore plus dramatique, si l'on considère que l'éducation est synonyme de liberté et d'apprentissage de la liberté dans la confiance.

PIERRE FRACKOWIAK





DÉCLARATION LIMINAIRE DU SNUipp-FSU À LA CAPD DU 5 FÉVRIER 2013

Madame la Directrice académique,

Les délégués du personnel du SNUipp-FSU tiennent à vous faire part des réactions critiques des enseignants concernant la réforme des rythmes scolaires. Le 22 janvier à Paris, 90% des enseignants du premier degré étaient en grève pour réclamer la réécriture du décret sur les rythmes scolaires.

Le 23 janvier, des mobilisations ont eu lieu un peu partout, le jour où le projet de Loi de refondation de l'École était présenté en Conseil des Ministres.

Nous avons suffisamment déploré la « surdité » du gouvernement précédent pour accepter maintenant le dénigrement affiché par certains à l'issue de ces mobilisations.

Non, nous ne sommes pas des nantis corporatistes et en ce qui concerne la réforme des rythmes des enfants, **le SNUipp-FSU ne veut pas de statu quo mais il n'acceptera pas le bricolage actuel.**

Depuis le début, le dossier des rythmes occulte ce qui, pour nous, est primordial : une réflexion d'ensemble sur la société et sur l'école que nous voulons. Cela passe par une révision des programmes, la garantie de l'égalité territoriale, la réhabilitation des RASED, une baisse significative des effectifs par classe, une formation initiale et continue de qualité, l'abandon du socle commun et du LPC, la fin des « usines à cases » et de Base élèves, ... La révision des programmes, ça ne sera pas avant la rentrée 2014, la réhabilitation des RASED, nous n'en voyons pas l'amorce ; quant à l'égalité territoriale, nous la considérons en danger au regard du décret sur les rythmes scolaires.

L'absence de concertation, le manque d'informations et le flou entretenu par le Ministre dans ses déclarations, voire les déclarations contradictoires, ne sont pas propices à une adhésion franche et massive de la communauté éducative.

Le SNUipp-FSU a toujours dit qu'il fallait en finir avec cette désastreuse « semaine Darcos » et ses 60 heures d'aide personnalisée, prétexte à une purge des RASED, qui ont rallongé les journées (notamment pour les élèves les plus fragiles).

À l'échelle de notre département, avant même la publication du décret, nous avons été surpris par votre présentation privilégiant un type d'organisation, lors de la dernière CAPD. Suite à votre présentation, nous avons vu se multiplier dans tout notre département des réunions invitant les maires et/ou les directeurs à se faire expliquer le bien-fondé de cette réforme et surtout les avantages à

voir rallongée la pause méridienne. Pour nous, ces réunions ne relèvent pas de la concertation mais bien de la simple information. Un seul dispositif est mis en avant, niant ainsi les réalités locales et la priorité qui devrait être, selon nous, donnée aux conseils d'école.

Pour les élèves, concernant leur bien-être et leur épanouissement, nous n'avons aucune garantie sur ce qui va se passer pendant cette longue pause. Rien ne peut obliger les communes à mettre en place des activités sportives, culturelles et artistiques de qualité annoncées pour les élèves. Rien ne peut contraindre les communes à ce que ce nouveau temps éducatif soit gratuit pour les familles. Trop de questions restent en suspens actuellement pour permettre de trancher pour une organisation particulière. Simple exemple, purement pratique, quelle sera l'occupation des locaux entre 11h30 et 14h15 ? Comment accueillir des groupes restreints d'élèves sans mettre les enseignants hors de leur classe ?

Des annonces et informations fusant de toutes parts ne font qu'accroître nos inquiétudes :

- un maire annonce sa satisfaction de pouvoir organiser un 3^{ème} service de cantine,
- les personnels de cantine de la ville de Grenoble ont été informés que leur temps de travail allait être allongé,
- un IEN a annoncé aux enseignants de sa circonscription qu'il donnerait un avis négatif à tout projet ne relevant pas de l'allongement de la pause méridienne, il a même déjà organisé le planning des APC,
- à Grenoble il a été annoncé aux enseignants que les activités péri scolaires se feraient dans leurs classes Réorganiser la semaine de classe ne peut se faire sans et encore moins contre les enseignants. Force est de constater que c'est ce qui est en train de se produire.

Changer, oui, mais ce changement doit être bénéfique aussi bien pour les élèves que pour les enseignants.

Nous demandons au ministre de tenir compte du vote de rejet et de défiance du CSE et de réécrire son décret. Contrairement à ce qui a été affirmé par certains de ses conseillers, le rejet et la défiance ne sont pas venus uniquement de syndicats enseignants supposés corporatistes, mais bien de toute la communauté éducative.

Il faut prendre du temps pour mettre en place une réforme qui va modifier la vie d'une grande partie de la population. Il faut prendre du temps pour construire un projet partagé par tous.

CAPD DU 5 FÉVRIER 2013

Cette CAPD avait pour ordre du jour l'examen de la liste d'aptitude aux fonctions de directeur, les règles du mouvement départemental pour l'année 2013, les départs en stage des psychologues scolaires, les temps partiels et les rythmes scolaires pour l'an prochain.

Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école :

Cette année, 127 candidats ont postulé (120 l'an dernier, 174 en 2011). 32 enseignants étaient dispensés d'entretien (faisant fonction cette année). 103 ont été convoqués à l'entretien ; 16 ont eu un avis défavorable de la commission.

L'avis de la commission se décompose en 4 critères :

- la connaissance du système éducatif,
- la connaissance du fonctionnement administratif de l'école,
- la capacité à assumer le rôle de directeur,
- la capacité de communication avec les différents partenaires.

Soit au final 135 collègues inscrits cette année sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école.

Règles du mouvement pour l'année 2013 :

Par rapport à l'année dernière, quelques modifications sont apparues. Ces règles sont toujours aussi pénalisantes pour l'ensemble de nos collègues malgré notre insistance, depuis des années, à les faire évoluer.

Les modifications pour 2013 sont les suivantes :

- une prise en compte de l'enfant à naître : (déclaration de grossesse établie au plus tard le 31 décembre 2012) = majoration de 3 points
- la reconnaissance du handicap (RQTH) passe de 50 à 80 points, mais il n'y a plus de cumul de points avec la mesure de carte scolaire
- il n'y a plus que deux tranches de bonification pour mesure de carte scolaire (100 points sur la circonscription et 20 points pour le reste des vœux). Attention, il faut désormais demander le poste perdu en vœu 1 pour bénéficier de cette majoration.
- pour la bonification pour situation médico-sociale grave, il n'y a pas de cumul avec les points de mesure de carte scolaire.
- le rapprochement des conjoints a toujours une bonification de 15 points mais avec la suppression de la prise en compte de la limite du département lors du calcul de la distance exigée (50 kms), quand la résidence professionnelle du conjoint se situe dans un département limitrophe.

Départ en stage, diplôme de psychologue scolaire :

À la rentrée scolaire prochaine, 4 postes de psychologue scolaire seront vacants. Il y avait 6 candidatures. Seuls deux départs en stage seront possibles, car pour un départ, l'université demande qu'il y ait 3 candidatures. De ce fait, deux postes seront vacants à la rentrée.

Temps partiels :

Cette année, les demandes de temps partiels soumis à autorisation ne feront pas l'objet d'un entretien préalable. La circulaire départementale sur les temps partiels ne sera pas publiée en même temps que les règles du mouvement départemental, car la DASEN est en attente de la circulaire cadre du ministère liée au changement des rythmes scolaires.

Rythmes scolaires :

La DASEN est revenue sur le déroulement de la semaine à 4 jours et demi. Les dispositions mises en place se feront dans le respect de la continuité du service public d'éducation et le respect du droit des collègues (attribution des temps partiels et moyens de remplacement). Ces dispositions sont les suivantes : une régularité horaire de la journée tout au long



de la semaine (par exemple 5 h et $\frac{1}{4}$ chaque jour) et une demi-journée du mercredi de 3 h. De ce fait, tout en respectant ces critères, plusieurs organisations de la semaine sont possibles, avec une prise en compte d'une cohérence de secteur, ainsi que du projet éducatif territorial. La DASEN a rappelé que le temps périscolaire était de la compétence des mairies. Il devra être un temps effectif et de qualité.

Les conseils d'école sont donc tout à fait aptes à fournir des propositions à la DASEN pour l'organisation de la future semaine scolaire.

Les communes désirant rester sur une organisation de 4 jours ont jusqu'au 9 mars pour le faire savoir au Conseil Général, pour un retour avant le 31 mars à la Direction académique.

Les communes qui rentreront dans le dispositif dès la rentrée 2013 (4 jours et demi) doivent en informer tous les parents d'élèves au retour des vacances de printemps. De ce fait, le conseil d'école doit se réunir rapidement afin d'envisager cette future organisation.

Vos délégués élus en CAPD



DÉCLARATION LIMINAIRE DU SNUipp-FSU À LA CAPD DU 5 FÉVRIER 2013 : QUESTIONS SUR LES RÈGLES DU MOUVEMENT

Madame la Directrice académique,

Nous espérons, pour cette année, une circulaire mobilité qui rompe avec celle de l'ère Darcos. Il n'en a rien été. De même, nous espérons que, constatant le blocage du mouvement ainsi que le mécontentement persistant de nos collègues confrontés à la difficulté grandissante d'obtenir une mutation, vous prendriez en compte nos demandes maintes fois réitérées. Il n'en a rien été.

L'harmonisation académique ne nous aura rien apporté non plus et les groupes de travail se sont résumés à marchander des points au compte-gouttes sans aucune modification de la philosophie de cette circulaire mobilité : référence de plus en plus éloignée à des règles collectives permettant à chacun de s'y retrouver.

Vous n'avez toujours pas souhaité profiter des possibilités de la circulaire qui auraient permis d'alléger les contraintes liées à vos choix des années précédentes comme la non obligation de faire des vœux de zone.

Dans ce contexte, le rapport d'activité présenté par le médecin de prévention lors du CHSCT du 28 janvier ne nous a pas étonnés, tant on y retrouve tous les effets de vos décisions que nous dénonçons depuis maintenant 5 années.

Je cite les conclusions de ce rapport : « *Le service a été particulièrement chargé cette année de demandes concernant le mouvement et les temps partiels. Les règles du mouvement semblent être sources de beaucoup de frustration, de difficultés et parfois de souffrance chez les professeurs des écoles et pas seulement en début de carrière. Les nouvelles directives concernant l'application des temps partiels ont généré également beaucoup de perturbation, en particulier chez les professeurs des écoles qui en bénéficiaient de longue date et pour qui cela a été refusé. Pour beaucoup, indépendamment d'une raison médicale grave, il s'agissait avant tout de préserver un équilibre de vie.* »

Sur son service (60% d'un temps plein), dans le cadre de son activité clinique, le médecin de prévention nous apprend que le premier motif de consultation est la demande d'un appui pour mutation (164 sur 501). Le 3ème motif de consultation (47) a été lié aux restrictions d'attribution de temps partiel.

Les conclusions qu'elle nous soumet devraient vous amener à considérer que ce que nous tentons de vous

expliquer depuis 5 années n'est pas uniquement du domaine de l'interprétation tendancieuse de syndicalistes critiques.

Nous apprenons qu'un travail académique sur les risques psychosociaux doit voir le jour. Une des premières mesures serait tout simplement de supprimer une de leur cause : les règles actuelles du mouvement. Il nous semblerait utile que nous puissions nous exprimer dans ce groupe de travail, étant concernés au premier chef.

Revenir à des règles du mouvement mettant moins les collègues en demeure de faire valoir des difficultés médicales pour obtenir les majorations de barème permettrait également au médecin de se consacrer un peu plus au cœur de sa mission : la prévention.

Je cite « *Cette première année passée au poste de médecin de prévention m'a donné l'impression d'une tâche assez colossale, pour laquelle mes 60% de temps de travail sont bien modestes. Mon activité a été, quasi en totalité, consacrée à ce qu'on peut appeler de la prévention secondaire ; c'est-à-dire la réduction des conséquences des risques encourus par les agents, et non de la prévention primaire, qui combat le risque à la source et permet une prévention collective.* »

À la question que je lui ai posée, lui demandant si elle avait l'impression d'être dans du travail empêché, elle a répondu « oui ».*

Supprimer certains des risques que nous n'avons eu de cesse de mettre en évidence permettrait au médecin de ne pas passer un temps conséquent à tenter d'en atténuer les conséquences. Le déséquilibre dans la constitution du barème est la cause première de la demande de bonification. Rééquilibrer les éléments du barème aurait non seulement satisfait les collègues mais aurait libéré du temps au médecin de prévention.

Nous aimerions vous voir prendre en compte ces éléments et procéder au rééquilibrage des éléments du barème.

Déclaration faite par Anne TUAILLON

* La Directrice académique interrompt la déclaration pour remarquer, dans un sourire, qu'elle n'avait pas encore pensé à recruter un médecin de prévention pour le médecin de prévention.

MÉDECINE DE PRÉVENTION 5^{ÈME} ROUE DU CARROSSE, C'EST PEU DIRE...

Nous le savons toutes et tous, l'État, notre employeur, s'assied sur la législation du travail et s'exonère de pratiquement toutes ses obligations en matière de médecine de prévention et de médecine du travail.

Avec la mise en place des Comités d'hygiène et sécurité et conditions de travail (CHSCT), nous espérions que les questions de santé au travail allaient être un peu plus prises en compte. Ces dernières années, le SNUipp-FSU a beaucoup travaillé sur les questions tournant autour du travail empêché, de la souffrance au travail et des risques psychosociaux. Depuis les modifications des règles de mutations, nous avons tenté – en vain – de démontrer à notre administration que les décisions qu'elle prenait et qui bouleversaient les conditions de travail de nos collègues auraient forcément des conséquences sur leur santé. Question au cœur donc des CHSCT.

À l'ordre du jour du CHSCT du 28 janvier figurait le bilan des activités du médecin de prévention. L'administration n'avait pas jugé utile de nous transmettre ce rapport avant la réunion et il a même fallu insister pour en avoir une copie en séance. Autre fait surprenant, le médecin de prévention n'a été informée que 2 jours avant de la tenue du CHSCT (une malencontreuse erreur d'adresse électronique due à une homonymie...). Ce bilan a toutefois pu avoir lieu et il nous a permis de constater que tout ce que nous dénoncions s'était malheureusement avéré exact. C'est ce que nous avons tenté – en vain – de démontrer à notre DASEN lors de la CAPD du 5 février, puisque les règles du mouvement étaient à l'ordre du jour. Lire la déclaration liminaire ci-contre.

Que pensez-vous que notre employeur répondit ? Rien... Tout juste la Directrice académique jugea-t-elle opportun d'interrompre cette déclaration pour faire ce qui se voulait probablement un trait d'humour au sujet du travail empêché du médecin de prévention. « *On n'a encore pas pensé à recruter un médecin de prévention pour le médecin de prévention* ». Large sourire.

Le médecin de prévention signale également dans son rapport que les situations de souffrance au travail sont importantes (15% des pathologies rencontrées). Elle précise que ces chiffres « *recouvrent des réalités diverses : situations conflictuelles au sein de l'établissement, difficultés avec la hiérarchie, isolement, épuisement*

professionnel ou début de carrière difficile, dégradation des conditions de travail (surcharge des classes, non remplacement, accroissement des tâches administratives, difficulté croissante dans la gestion des classes, violence) ». Autant de situations dénoncées systématiquement par les syndicalistes que nous sommes.

Ces propos n'ont suscité aucune réflexion de notre employeur lors du CHSCT. Rien, pas un mot.

Non seulement la médecine de prévention est la 5^{ème} roue du carrosse, mais notre employeur préfère jeter un voile pudique sur ses travaux quand elle ne tourne pas en dérision ses conclusions.

Les bien-pensants qui nous insultent sur les ondes ont-ils la moindre idée de la manière dont l'analyse de nos conditions de travail est considérée par notre employeur ? Savent-ils que nous sommes des sous-salariés ? Savent-ils que nos droits en matière de santé au travail sont juste bafoués ?

Nous avons coutume de dire que la prise en compte de la prévention des risques et de la santé au travail demande d'effectuer une véritable révolution culturelle. On part de tellement loin que l'on peut se demander combien de temps cela prendra.

Au moins avons-nous appris lors de cette CAPD que l'attribution des temps partiels se ferait en 2013 comme cela se faisait antérieurement. Nous n'avons pas su pourquoi. Aucune allusion n'a été faite au désordre engendré dans la vie des collègues par les modifications d'attributions en 2012. Cela libérera donc un peu de temps au médecin de prévention en attendant mieux...

Anne TUAILLON,
déléguée du personnel et membre du CHSCT
départemental, de plus en plus désabusée mais
néanmoins encore combative

RETRAITES ! UN RÊVE INACCESSIBLE ! LES RETRAITÉS : DES NANTIS, VOUS DIS-JE !

Que n'entend-on pas sur ces sujets ?

Et pourtant, la réalité est bel et bien là : baisse du pouvoir d'achat des retraités (évaluée à -20% depuis 1993) comme des salariés d'ailleurs, augmentation des « dépenses contraintes » (gaz, loyer, etc...)

Attardons-nous sur un point : celui de l'indexation des pensions des retraités de la Fonction Publique. Cela a été présenté en son temps comme un avantage pour lesdits retraités. Pouvoir d'achat garanti ! Mais.... car il y a un « mais ». Les retraités et les actifs ne sont plus « solidairement » traités. Les uns peuvent être augmentés indépendamment des autres. La mesure a joué son rôle de division.... Et maintenant, que voit-on se profiler ? La

fameuse « Cour des Comptes » remet en cause l'indexation (elle va être maintenue cette année, mais après ?) et qui est concerné ? Les retraités et eux seuls (voir plus haut).... Bien d'autres points pourraient être évoqués ou développés. Nous vous invitons à prendre la plume et à vous exprimer sur les sujets du titre, à participer aux réunions de la Section Fédérale des Retraités de la FSU. Rien ne se fera sans nous !

En attendant, ci-joint le projet de courrier proposé aux autres organisations syndicales de retraités de l'Isère avec projet de demande d'audience aux parlementaires.

Geneviève MOCQUET

Lettre ouverte aux élus

Madame, Monsieur,

Les réformes passées ont, depuis de nombreuses années, dégradé le pouvoir d'achat de millions de retraités. Cette amputation va encore être accentuée par l'adoption des premières mesures gouvernementales (taxe de 0,3%, hausse de la TVA, du gaz, de l'électricité, blocage des tranches d'impôt.....)

Anciens salariés, les retraités ont en leur temps contribué solidairement à l'édification de la richesse nationale. Aujourd'hui, ce n'est donc pas une aumône qu'ils quémandent mais une reconnaissance de leur juste place au sein de la société. Cela devrait se traduire par des moyens financiers afin que les retraités puissent vivre dignement leur vie de citoyens dans le cadre de la solidarité nationale. Au lieu de quoi, ils se trouvent en butte à une véritable campagne de dénigrement et de culpabilisation !

Dans le même temps, nous assistons à des milliards d'euros de cadeaux aux grandes entreprises et au maintien de mécanismes leur permettant d'échapper largement à l'impôt !

Ainsi, lors des revalorisations légalement attribuées au 1^{er} avril, nous réclamons une véritable revalorisation des pensions pour tous avec un effort supplémentaire pour les basses pensions et pour faire disparaître celles qui sont inférieures au SMIC.

Ainsi, nous dénonçons :

- Le maintien du gel du barème de l'impôt sur le revenu.
- La création d'une taxe de 0,3 % qui touchera la moitié des retraités au travers d'une solidarité sélective et discriminatoire qui tourne le dos à une vraie conception de la solidarité.
- La hausse de la TVA qui pénalise beaucoup les plus bas revenus au regard de l'augmentation continue (au-delà de l'inflation) des dépenses contraintes ce qui conduit de fait à une diminution supplémentaire du pouvoir d'achat.
- La suppression de la ½ part pour les personnes isolées.

Concernant le coût de la santé, nous exigeons le maintien et le renforcement des structures publiques existantes (les centres hospitaliers), nous refusons les dépassements d'honoraires et nous demandons les moyens nécessaires pour l'accès aux mutuelles complémentaires de tous les retraités (15 % de nos concitoyens renoncent à se soigner pour des raisons financières !).

Quant à la prise en charge de la perte d'autonomie, elle doit être assurée par la solidarité nationale au sein de la Sécurité Sociale et financée par une cotisation progressive et universelle basée sur la totalité des revenus et non par une taxation spécifique des seuls salariés et retraités.

Vous êtes parlementaire, vous votez les lois, aussi nous nous adressons à vous pour que :

- Vous vous engagiez à revoir le mécanisme de revalorisation des pensions dans le sens d'une prise en compte des retraités dans le partage de la richesse nationale et du progrès social.
- Vous vous engagiez à lutter contre les inégalités croissantes en matière de santé et à vous attaquer au recul du service public de santé.
- Vous vous engagiez à défendre la solidarité nationale assumée par tous et non par les seuls salariés et retraités.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer,, l'expression de nos salutations distinguées.